

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Danielle-Christine Houde

<https://www.cadre21.org/membres/816ce81add743152d42da67e>

Date d'obtention : 2021-10-17 22:04:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Rapidité d'intervention

Uniformité des interventions et langage commun

École, notre rôle est défini et précis

Nous sommes la première ligne

Nous sommes bien guidés dans nos interventions

Application claire

Et surtout ne pas consulter le cellulaire!

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Tout! Je serai plus sûre de moi. Je serai plus efficace dans mes interventions, je parlerai un langage commun avec mes partenaires, je ferai les bonnes actions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

A bien suivre le protocole, à poser les bonnes questions et surtout ne pas consulter les photos.